

Délibération du Conseil municipal

Du 4 avril 2024

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

En exercice : 27 Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte DA SILVA.

Présents : 17

Votants : 23

Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE - Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTARD - Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 15-2024

Objet : **Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 21, R. 153 20 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 19/05/2016 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU),
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/06/2023 ayant arrêté le projet de révision) du PLU,
Vu l'arrêté du maire en date du 25/10/2023 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Vu les avis des services consultés,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées
Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et 4 voix contre (Mme Cindy MOUSSY-LE GUILLOU, Mme Brigitte DA SILVA, M. Jean-Michel LEMSEN, M. Fabrice DELARGILLIERE) des membres présents et représentés,

décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 4 avril 2024.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maxence GILLE', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Christelle REMERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christelle REMERE', written over a horizontal line.